Image not found or type unknown

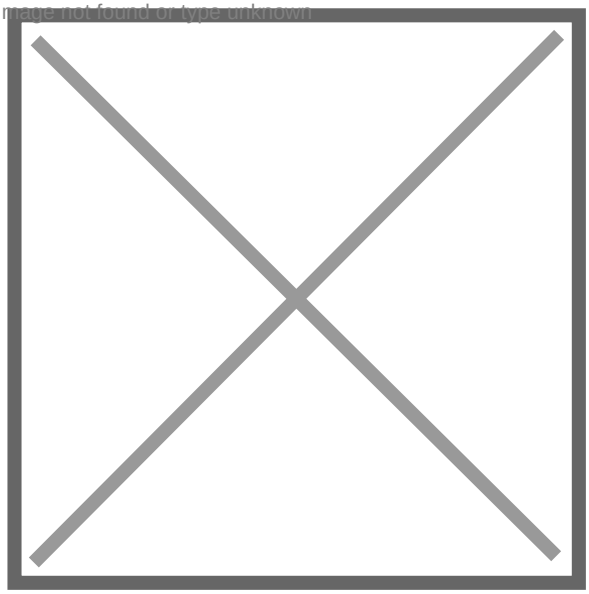

Impots sur les revenu et frais professionels

Par **tinou2b**, le **13/05/2014** à **15:27**

Bonjour. Mon fils qui est militaire fait sa 1 ere declaration d impot cette année. Il doit declarer des frais professionels, question : ou doit on les faire figurer, est ce que c est dans la case frais reels ou aillieurs? En plus savoir aussi si il vaut mieux declarer ses frais de kms(entre chez son pere ou il habite et la caserne) ou pas pour avoir une prime a l emploi plus importante . Schant que l année 2013 il doit declarer 11356 euro et 2270 de frais professionnels. Merci d avance de vos reponses. Cordialement

Par **Adonis**, le **23/05/2014** à **00:11**

Bonsoir,

Frais pros: case AK (ou BK, CK, DK).

Vous devez détailler vos frais réels (préciser leur nature et leur montant) dans le cadre "Autres renseignements" de la déclaration ou dans une note annexe. Et garder les justificatifs.

PPE: C'est le revenu AVANT frais pro qui est retenu pour la PPE (donc le montant des frais pro ne jouera pas pour la PPE).

Bien cordialement

Adonis

Par **tinou2b**, le **23/05/2014** à **09:08**

Bonjour. merci de votre reponse. Mon fils est allé aux impots et on lui a dit de declarer que son salaire , que les frais pro n etaient pas obligatoire. Par contre l année prochaine "JE" ne sais pas quoi faire, pour qu il ne paye pas trop d impots vu qu il aura un salaire plus important. Car on lui a dit: " c est ou les frais pro ou les frais kms, ou les 10%". Pour les frais kms, son pere habite a 110 kms de la caserne, donc on lui a dit qu il avait droit qu a 80 kms par jour mais qu il avait une chambre a la caserne. Donc je pense que l année prochaine je lui declarerai un allé le vendredi soir et un retour le lundi matin(ou les frais pro, ou les 10%). Dur, dur d avoir des enfants. Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés